

# Vœux 2025

**DIMANCHE 19 JANVIER**  
**à 11 h, à la Salle des Fêtes**

Le Maire et les Conseillers Municipaux  
ont le plaisir de vous inviter  
à partager le verre de l'amitié  
et échanger leurs meilleurs vœux

*Sunday the 19th January at 11 am  
In the Salle des Fêtes  
The Mayor and Councillors  
have the pleasure of inviting you  
to share a drink together  
And exchange good wishes for the New Year*

n°  
71

# Agnac

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATIONS

janvier 2025



|         |                     |
|---------|---------------------|
| P3      | ÉDITO               |
| P 4-5   | VIE LOCALE          |
| P 6-7   | ZOOM SUR : COSTY    |
| P 8-9   | VIE ÉCONOMIQUE      |
| P 10-15 | VIE ASSOCIATIVE     |
| P 16    | ENVIRONNEMENT       |
| P 18    | CONSEILS MUNICIPAUX |
| P 19-23 | INFORMATIONS        |

Rédaction : l'équipe municipale  
Crédit photos : l'équipe municipale  
Mise en page : pom'C / Impression : IGS (47)  
Prochaine parution : Juillet 2025

## MARIAGES

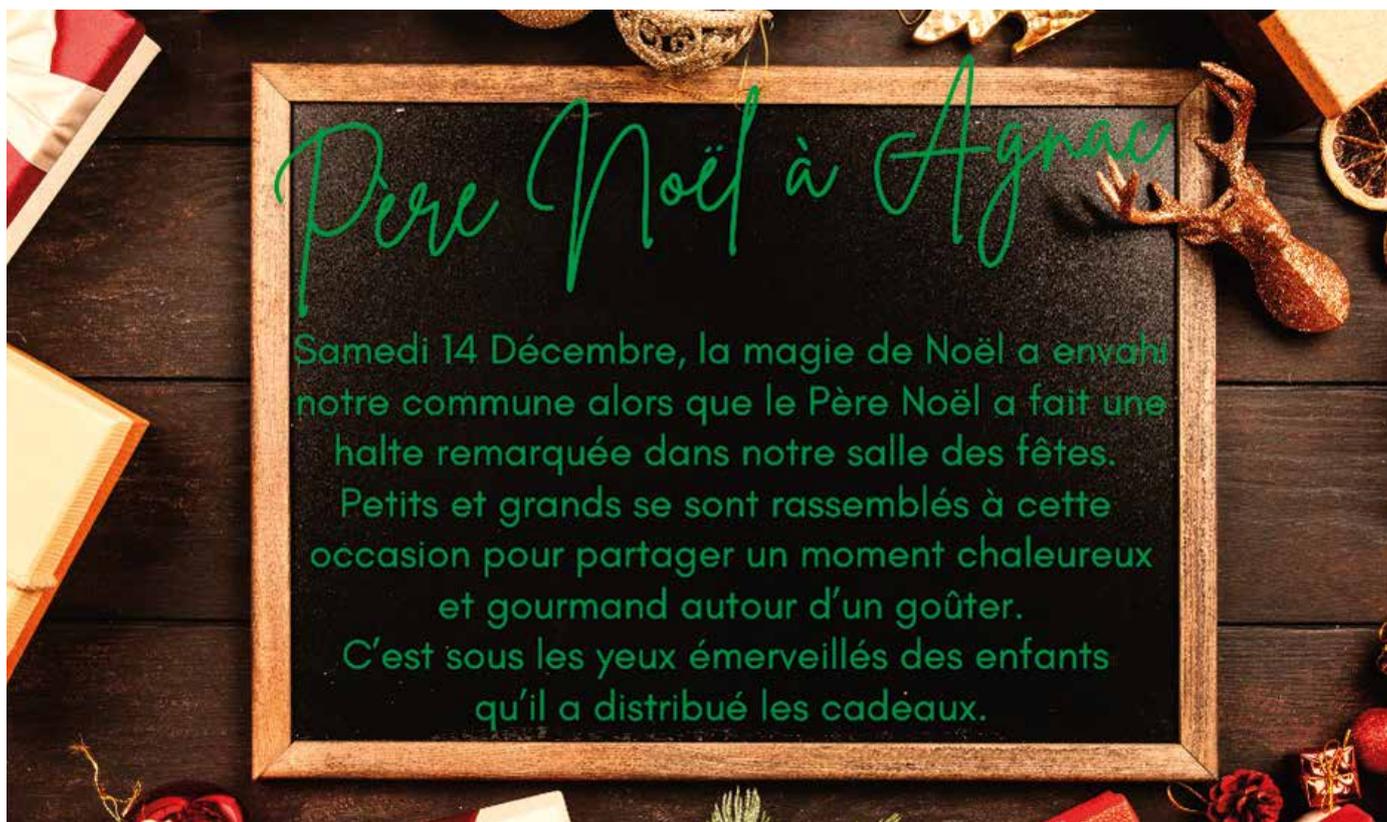
Lucie BERGERET et Nicolas GRUNY .....le 2 janvier 2024  
Parfaite FLAM et Éric SANDRÉ ..... le 4 juin 2024  
Elaïa CHAVALARIAS et Théo SAHBI.....le 22 juin 2024

## NAISSANCES

Cillian, Graylin CROFT .....le 19 mars 2024  
Rebecca, Jade FRENCH.....le 7 mai 2024  
Alice HEMON ..... le 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Jules ROBERT ..... le 13 septembre 2024  
Valentina MENINI ..... le 20 octobre 2024

## DÉCÈS

Keith LUXTON..... le 06 janvier 2024  
François BUDZYNSKI..... le 09 janvier 2024  
Marie-Jeanne BERAUD .....le 24 février 2024  
Eric SANDRÉ ..... le 8 juin 2024  
Anne MONIER..... le 8 août 2024  
François LEMOIGNE ..... le 18 septembre 2024  
Elsa ENCOGNIERE.....le 18 décembre 2024  
Ofélia BASSO..... le 23 décembre 2024  
Irène FELTRIN ..... le 24 décembre 2024



Agnacoise, Agnacois,

Nous voici en 2025, une nouvelle année qui se présente devant nous, pleine de promesses et d'opportunités. En ce début janvier, je tiens à vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus sincères : que cette année soit source de santé, de bonheur, et d'accomplissements pour vous et vos proches.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des réussites qui témoignent de notre capacité collective à faire face et à avancer ensemble. Nos projets ont pris forme, nos événements ont rassemblé, et notre esprit de solidarité a su se renforcer face aux difficultés. Mais comme chaque année, 2025 s'annonce avec de nouveaux enjeux à relever, pour faire de notre commune un lieu toujours plus vivant et agréable à vivre.

Parmi les grands défis de notre territoire, la transition énergétique et la préservation de notre environnement, demeurent au cœur de nos préoccupations. En 2025, nous poursuivrons nos efforts pour rendre notre commune plus résiliente et plus durable. La modernisation de nos infrastructures, comme le renouvellement de nos routes et la rénovation de nos bâtiments publics, fait partie de ces priorités, tout comme l'accompagnement des initiatives locales sur le plan associatif avec un nouveau comité des fêtes.

La vie rurale, avec ses atouts et ses particularités, est une richesse que nous devons préserver. La proximité et la convivialité sont des valeurs qui nous définissent et qui font la force de notre territoire. C'est pourquoi je vous invite à participer activement à la vie de notre commune.

En tant que commune rurale, nous savons qu'il est essentiel d'être unis face aux défis et aux imprévus. Nous continuerons à travailler main dans la main avec les élus nationaux, départementaux et communautaires, les acteurs locaux, les associations, et bien sûr avec vous, pour renforcer ce tissu social qui fait la richesse de notre commune.

Je vous invite le 19 janvier 2025 à 11 heures pour les vœux de la mairie d'Agnac dont l'invité d'honneur cette année est la députée, Hélène LAPORTE.

Je vous remercie pour votre engagement qui chaque jour fait de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Amicalement à tous !

Guillaume Pouliquen  
*Le Maire*

# Vie locale

## TRAVAUX ET DIVERS PROJETS

### CROISEMENT DU BAYLE

L'acte a été signé chez le notaire, les travaux pourront débuter après le passage de la fibre.

### IMPASSE DU PINQUA

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Morand pour refaire le chemin.

### GRANGE DU BOURG

Les travaux sont terminés pour la maison des associations.

Les menuiseries ont été changées et les sanitaires installés.



### FLASH INFO PLU

**Le Plan Local d'Urbanisme :  
Un outil au service du territoire de demain**

**Communes de Agnac, La Sauvetat-du-Dropt, Peyrière, Puysserampion et Saint-Pardoux-Isaac**

Comme précisé lors de notre dernier Flash'Info, notre commune s'est engagée dans une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Parallèlement à l'élaboration du PLU, le comité syndical a prescrit le lancement de la révision générale du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne.

A l'heure actuelle, la procédure de révision du SCoT n'est toujours pas terminée.

Notre Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration doit être compatible avec le SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Afin de prendre en compte les orientations du SCoT et d'avoir un document d'urbanisme compatible avec celui-ci, en accord avec les élus, la DDT et le bureau d'études, il a été décidé d'attendre de disposer des documents finalisés ou arrêtés du SCoT.

La reprise du PLU aura lieu dans le premier semestre de l'année 2025 après l'arrêt du SCoT.

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

## L'importance du PCS et de l'inscription à la mairie lors de l'arrivée sur une nouvelle commune.

Lorsque vous vous installez dans une nouvelle commune, plusieurs démarches administratives doivent être effectuées. Parmi celles-ci, deux éléments revêtent une importance particulière : l'inscription au recensement auprès de la mairie et l'importance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ces démarches ne sont pas seulement des formalités, elles jouent un rôle crucial dans la gestion de la commune, notamment en cas de crise ou d'urgence.

## QU'EST-CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un dispositif mis en place par les communes pour préparer et organiser la gestion des risques majeurs, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, industrielles, sanitaires ou d'autres situations d'urgence. Ce plan est destiné à protéger la population en cas d'événements imprévus, en définissant les actions à mener pour assurer la sécurité de chacun et minimiser les conséquences de ces événements.

### Le PCS comprend une série de mesures qui peuvent inclure :

- L'identification des risques majeurs dans la commune (inondations, incendies, risques industriels, etc.)
- L'élaboration de plans d'évacuation et de secours
- La mise en place de dispositifs de communication d'urgence
- La coordination avec les services de secours et les autorités locales

L'efficacité de ce plan repose sur la connaissance précise de la population vivant sur le territoire, de ses besoins spécifiques et de sa répartition géographique. C'est ici que l'inscription auprès de la mairie prend toute son importance.

## POURQUOI L'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA MAIRIE EST-ELLE CRUCIALE ?

Lorsque vous arrivez dans une nouvelle commune, il est essentiel de vous inscrire auprès de la mairie, et ce, pour plusieurs raisons :

**1. Faciliter la gestion des risques :** En vous inscrivant à la mairie, votre présence est enregistrée dans le registre des habitants de la commune. En cas d'urgence ou de catastrophe, cette inscription permet aux autorités locales de connaître le nombre exact d'habitants et de mieux organiser l'évacuation ou les secours, notamment en ciblant les zones les plus densément peuplées ou celles qui présentent des risques accrus.

**2. Garantir l'accès à l'information :** Lorsqu'un incident ou un danger survient, la mairie est un relais d'information essentiel. Si vous êtes inscrit, vous serez informé des alertes, des consignes de sécurité et des mesures d'urgence par différents moyens (SMS, appels téléphoniques, affichage public, etc.). En cas de crise, il est primordial de pouvoir être contacté rapidement.

**3. Assurer la prise en compte des besoins spécifiques :** Certaines personnes peuvent avoir des besoins particuliers (personnes âgées, handicapées, enfants en bas âge, etc.). Lors de votre inscription, vous pouvez signaler ces besoins afin que les services de secours puissent mettre en place une aide personnalisée si nécessaire, notamment en cas d'évacuation ou de mise à l'abri.

**4. Renforcer la solidarité locale :** L'inscription auprès de la mairie permet également de renforcer les liens sociaux au sein de la commune. En cas de crise, une communauté unie est plus apte à se soutenir. La mairie pourra organiser des actions de solidarité (distribution de vivres, mise en place d'abris temporaires, etc.) pour les personnes vulnérables ou isolées.

**5. Participation à la vie locale :** L'inscription à la mairie permet également d'exercer pleinement vos droits civiques, tels que voter lors des élections municipales ou participer à des projets locaux. C'est aussi une façon de vous intégrer dans la vie de la commune et de mieux comprendre ses enjeux.

### L'inscription à la mairie : un acte simple mais essentiel

L'inscription à la mairie ne prend que quelques minutes, mais elle a des conséquences importantes. Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre au bureau de la mairie avec certains documents justificatifs (justificatif de domicile, pièce d'identité, etc.) et de remplir les formalités nécessaires. Une fois inscrit, vous serez répertorié dans le registre des habitants, ce qui facilitera toutes les démarches administratives à venir, en particulier celles liées à la sécurité civile.

## CONCLUSION

En résumé, l'inscription à la mairie et l'importance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont deux éléments complémentaires qui garantissent la sécurité et le bien-être des habitants d'une commune, notamment en période de crise. L'inscription permet aux autorités locales de mieux gérer les risques et de mieux répondre aux besoins de la population, tandis que le PCS assure une préparation et une organisation optimales pour faire face à toute situation d'urgence. Ainsi, chaque nouvel arrivant joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la sécurité locale et dans la préservation de la collectivité.

# Zoom sur

## NOTRE PATRIMOINE : COSTY

Cinq châteaux, nous avons bien cinq châteaux sur la commune d'Agnac, sans compter celui du Bayle qui fut démantelé à la Révolution.

Si on ajoute nos pigeonniers dont celui, classé, du Bout du Pont, nos deux églises, la croix de mission, le pont Roman, nos trois écluses, le moulin, la gare et quelques anciennes maisons et fermes, nous avons un beau patrimoine historique...

Cinq châteaux vraiment ? On en connaît deux ou trois mais il y en a bien cinq : Péchalbet, Cauze, le Manoir du Bout du Pont, Pepela et Costy.

Pour ce numéro nous vous proposons de présenter **le château de Costy** grâce à l'aimable autorisation de son propriétaire.

### LE CHÂTEAU DE COSTY

L'arrière du château est bien visible en regardant sur la droite en descendant la route de Meyra.

On y accède par un chemin privatif qui traverse un très beau parc arboré comportant un pigeonner sur pilotis que l'on peut voir depuis la départementale et qui a pu être restauré. Le bâtiment principal se découvre derrière deux vénérables platanes. Y sont accolés des communs qui servirent d'écuries, de chais et de four à pain.

On peut voir une date remarquable, 1660, sur la clef de voûte de la porte des écuries, 1660 c'est l'année de mariage de Louis XIV ...



L'origine du château est probablement très ancienne mais le château actuel, ou du moins sa partie Sud-Ouest, a été construit au 17ème siècle, ce que confirme la date de 1660.

C'est une branche de la très ancienne noblesse des Madaillan, les Madaillan de la Sauvetat de Caumont (Sauvetat du Dropt aujourd'hui) dont l'origine remonte au 12ème siècle et qui furent actifs en Aquitaine pendant la guerre de cent Ans, qui firent construire cette demeure en pierre de tuf pour une de leur fille.

Les Madaillan étaient très puissants en Agenais et possédaient aussi le château de Cauze, à proximité et de nombreuses autres grandes propriétés.

La famille des actuels propriétaires est une des plus anciennes d'Agnac, elle vit au château depuis le début du 19ème siècle, juste après la Révolution.

C'est l'arrière-grand-père du propriétaire qui a agrandi le château vers 1850, cette partie nord-est, bâtie en pierres de taille blanches est ornementée d'une tour qui relie ainsi harmonieusement les deux parties du bâtiment.

L'ensemble du château représente 600 m<sup>2</sup> habitables dont seulement une petite partie est chauffée !

Dans l'ancien temps la propriété de 40 hectares comportait deux métairies, on y vivait en complète autarcie, comme sur d'autres exploitations d'Agnac il n'y a pas si longtemps.

A Costy on cultivait des vergers, de la vigne, des céréales, on y élevait des bovins, des porcs.

On y faisait son propre pain avec les deux fours à pain.

Les grandes cuves à vin en bois, dont une remarquable, carrée, sont encore présentes.

En se promenant autour du château, sous les grands arbres, il n'est pas très difficile d'imaginer cette période, la propriété étant bien conservée et entretenue par une famille qui lui est très attachée depuis près de deux cent ans.



## **COSTY CASTLE**

*Scattered over the extent of Agnac, we do have five different castles, part of our historic patrimony.*

*Thanks to the owner's permission, here is the Costy castle.*

*Costy can be seen on right hand when driving down the route de Mayra, from city hall to old railway station.*

*A private path through a wooded park, along a pigeon house, gives access to the main entrance. Left to the main building are the stables, over a door, a keystone is engraved with this date : 1660*

*Costy is an old castle but the current building was built in 17th century by a an ancient noble family: the Madaillans, a very powerful nobility through centuries in this area.*

*The current owners family is one of the oldest families in Agnac. The family lives in the castle since early 19th century, just after the French Revolution. The owner's great-grand father extended the castle with a tower around the year 1850.*

*In ancient times, there were two tenanted farms, dependent on the castle, allowing a complete self-sufficiency. They had orchards, vineyards, cereals and cattle.*

*Two bread ovens and two remarkable wooden wine tanks are still there.*

*Walking around the castle, under the trees, it's easy to imagine how it was in old times. Thanks to the family who kept this property in good condition for two hundred years.*

# Vie Economique

## NOUVEAUX GÎTES SUR LA COMMUNE

### LES GÎTES DE LA COLLINE

C'est à Agnac que Elliot et Zoé, un couple de jeunes trentenaires, ont décidé de poser leurs valises après avoir quitté leur vie citadine à Bordeaux. Leur coup de foudre pour la propriété de Trompe a marqué le début d'une aventure passionnante.

En découvrant ce domaine qui ne demandait qu'à retrouver une deuxième jeunesse, Elliot et Zoé ont vu un potentiel incroyable. La propriété a directement suscité leur enthousiasme. Après de longs mois de travaux acharnés, ils ont d'abord transformé une grange à moutons en écurie pour leurs trois chevaux, puis ils se sont lancés dans la rénovation des deux gîtes, perchés sur la colline : ils les ont donc remis aux normes et au goût du jour. Les gîtes sont maintenant deux petites maisons pouvant accueillir 8 et 6 personnes à la décoration simple, moderne et toutes équipées pour le confort des voyageurs.

C'est début août qu'ils ont ouvert leurs portes à la location, et les retours ont été plus que positifs. Non seulement ils ont eu



l'occasion de rencontrer des personnes formidables, mais ils ont aussi réalisé qu'ils avaient fait le bon choix en changeant de vie. Loin du tumulte urbain, ils s'épanouissent désormais dans notre belle campagne qui les inspire au quotidien.

Elliot et Zoé ne comptent pas s'arrêter là. Leur ambition est de développer leur activité avec l'ajout d'un appartement en location saisonnière, la revente de produits locaux, la réfection de la piscine pour le plaisir de leurs futurs hôtes et à l'avenir un ou deux logements atypiques tout en haut de la colline, face au coucher de soleil et sous le ciel étoilé.

Avec leur enthousiasme contagieux et leur engagement pour la qualité, Elliot et Zoé sont prêts à faire de leur rêve une réalité.

Ils seront ravis de vous accueillir vous, vos amis et votre famille dans leur écrin de verdure pour passer un merveilleux séjour !

**Vous pouvez les retrouver :**

- sur Facebook : [Les Gîtes de la Colline](#)

- sur Instagram : [lesgitesdelacolline](#)

**Le site web est en cours de construction.**



# RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS

## ACTIVITÉS DIVERSES

- **ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE**

*Claire DUBUC*

J'accueille, accompagne et écoute avec bienveillance les familles.

Tél. : 06 86 79 48 57

Facebook : Petits Pissenlits

- **LIQUID TRAVELS**

Educateur vinicole, approche ludique, circuit touristique.

*Martin VERHOEKS*

Tél. : +33 7 88 58 32 61

verhoeks.martin@orange.fr

- **LE MANOIR DU BOUT DU PONT**

Salle de Réception Evènements  
Mariage, Wedding and Event Venue

*Sophie COLLAS*

Tél. : 05 53 83 09 98 ; 06 86 36 08 26

Mail sophie.collas88@gmail.com

Web:www.lemanoirdeboutdupont.com

- **MINOU CATS Hôtel pour chats**

*Nicky FROST et Andrew CROWE*

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

- **NETAYA, Artisan d'art,**

**Sculpteur sur bois**

*Leandre WILLIG*

Tél. : 06 74 00 06 00

netaya.lw@gmail.com

Instagram : netaya\_leowood

Facebook : netayawoodleo

- **POTERIE**

*Sabine CAMPS*

Tél. : 06 18 30 01 08

## ARTISANS ET ENTREPRISES

- **COIFFURE**

*Sophie Blandeyrat*

Salon de coiffure itinérant

Tél. : 06 75 94 46 29

- **FRANCK UTILITAIRES E.U.R.L.**

Atelier réparations mécaniques  
utilitaires et V.L.

388 Route de la Gare

Tél. : 05 53 64 51 86

- **FROID CLIMATISATION**

cuisine chauffage

*Didier SACCHET - EURL A.D.S.*

Aux Pesquiers

Tél. : 05 53 83 62 82

- **MAÇONNERIE, CARRELAGE, TOUS TRAVAUX BÂTIMENT**

*Stéphane BOISSET*

Sable

Tél. : 06 08 03 32 69 ; 05 53 94 13 19

- **PLOMBERIE, SANITAIRE ET CHAUFFAGE**

*Laurent TEYSSIER*

Pré du Bourg

Tél. : 05 53 64 91 39

- **V.T.C CHAUFFEUR PRIVÉ**

*Nathalie et Jeannick RAYMOND*

Tél. : 06.83.67.12.45

Web : www.vtc-dordogne-perigord.fr

## BIEN ÊTRE

- **BAINS DE SONS ET DE GONG & DANSE RE-CREATIVE**

*Babette GAZEAU*

Tél. : 06 63 11 78 57

Web : www.babettegazeau.com

- **EDUCATEUR SPORTIF**

*David RUBIO*

Tél. : 07 68 02 92 09

Paco.coaching@gmail.com

- **EQUI COACHING**

*Emilie DERUYFFELAERE*

vous accompagne dans votre cheminement en développement personnel et gestion émotionnelle avec l'aide de ses trois chevaux.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

Instagram : @paco.coaching

## FERMES ET PRODUCTEURS

- **APICULTEUR**

*Bob TRUMAN*

565 Route d'Iffour

Tél. : 06 33 65 30 26

Mail : bob.truman47@gmail.com

- **LA FERME DE BOUDIBAY, production de légumes bio**

*Olivier PAYRE*

Vente à la ferme le samedi après-midi

171, Impasse de Boudibay

Tél. : 06.63.40.41.51

## HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

- **CAMPING DE MOULIN BRULÉ**

M. BIEZENO

Tél. : 06.89.04.07.27

Mail : info@campingmoulinbrule.co.uk

- **GÎTES DE LA COLLINE**

*Zoé et Elliot*

Route de Miramont

Facebook : Les Gîtes de la Colline et

Instagram : lesgitesdelacolline

- **GÎTES DE LA NOUVELLE VIE**

*Emilie DERUYFFELAERE*

Gîtes de 4 et 2 personnes.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

- **LES YOURTES D'AGNAC**

Hébergement de loisirs

*Andrew CROWE*

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

Mail andrew(at)yourtesdagnac.fr

Web : https://yourtesdagnac.fr

## PÔLE BIEN-ÊTRE

- **ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE, Diététique, Méthode traditionnelle chinoise**

*Sandra DOS SANTOS*

Tél. : 06.10.35.86.01

# Vie associative

## BILAN DE L'ANNÉE 2024

**L'ARC D'AGNAC** affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

### 1995 – 2025 : 30 ans de passion

L'Arc d'Agnac est un club de tir à l'arc né à l'initiative d'une poignée de passionnés, il y a 30 ans cette année.

Affiliés à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA), les membres accueillent les débutants ou les confirmés dès 7 ans. L'initiation permet de découvrir le matériel, les techniques du tir sur des distances différentes et surtout les règles de sécurité.

Pour les nouveaux adhérents, nous prêtons des arcs d'initiation, des flèches, des carquois etc...

Nous disposons dans les bois, de deux parcours permanents qui permettent de tirer indifféremment sur des cibles animalières, blasons papier ou en 3 D en mousse, suivant la saison.

Nous participons avec succès à des concours de tir en parcours dans un cadre fédéral, le club participe et organise

régulièrement des compétitions comptant pour les Championnats de France nature et 3D.

Nous renouvelons toutes nos félicitations à Victoire Fleury, qui, pour sa première année de tir à l'arc a remporté la médaille de bronze au championnat de France nature.

Depuis le début de cette saison 2024/2025 à toutes les nombreuses compétitions auxquelles ont participé nos archers, nous avons représenté dignement le club L'ARC D'AGNAC. En effet, à tous les concours, nous avons gravi les marches du podium.

Nous sommes aussi un club tourné vers une activité de loisirs à destination du plus grand nombre, avec l'ambition d'attirer de nouvelles générations d'archers, pour que le flambeau se transmette et que la passion se perpétue.

Les entraînements se passent en extérieur sur deux parcours nature, le mercredi.

Une grange, attribuée par la mairie et qui, grâce aux subventions et au conseil municipal, vient d'être partiellement réhabilitée, nous permet d'avoir une solution de repli en



cas de mauvais temps. De plus, nous allons, pouvoir, très certainement proposer de nouveaux créneaux horaires pour accueillir toujours plus d'archers.

Nous disposons aussi de créneaux horaires au gymnase d'Eymet le lundi et le mercredi.

Notre club a eu le plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux licenciés, jeunes et adultes. Pour la saison 2023/2024, nous étions 40 adhérents.

Pour l'année 2024/2025, année anniversaire nous serons heureux de vous faire découvrir notre sport.

Toute l'année vous pouvez effectuer 2 séances découvertes gratuitement (le matériel est là aussi prêté gratuitement).

## Année 2024 en quelques dates



- **13 janvier 2024** : nous avons organisé, Guylaine Morpelli (excellente professeure de yoga) et notre club, un moment de retrouvailles dans les bois avec un yoga assez dynamique qui échauffe et réveille les articulations et met en condition pour la bonne pratique du tir à l'arc. Cet événement était gratuit et ouvert à tous.
- **9 mars 2024** : organisation du tir du roy
- **1<sup>er</sup> avril 2024** : traditionnel concours tir nature comptant pour le championnat de France organisé dans le cadre du tournoi gascon, 3 jours, 3 lieux différents Sainte Bazeilles, Damazan et Agnac. Une centaine de participants en moyenne venant de toute la France. En parallèle nous avons organisé le championnat départemental tir nature.



- **5 mai 2024** : annulation du vide grenier la veille pour raison d'intempérie.
- **Du 15 avril au 18 mai** : campagne de vote pour notre projet déposé dans le cadre du budget participatif
- **7 juin 2024** : résultat du vote du budget participatif. Très bonne nouvelle, notre projet est lauréat.
- **16 juin 2024** : organisation du concours 3D comptant pour le Championnat de France.
- **31 Août 2024** : tenu d'un stand au forum des associations d'Agnac
- **1<sup>er</sup> septembre 2024** : mise en place et animation du stand découverte du tir à l'arc à Mir'asso Miramont de Guyenne
- **5 septembre 2024** : remise officielle par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne du diplôme de lauréat au budget participatif.
- **20 septembre 2024** : réception et initiation au tir à l'arc d'une dizaine de stagiaires dans le cadre de la journée d'intégration BPJEPS AF promo 2024/2025
- **29 septembre 2024** : stand d'initiation de tir à l'arc dans le cadre de la journée famille citoyenne à Miramont de Guyenne
- **7 Octobre 2024** : stand d'initiation de tir à l'arc à La Sauvetat-du-Dropt dans le cadre d'Octobre rose.

## Et maintenant 2025

- **mars 2025** : traditionnelle organisation du tir du roy. Jeu autour du tir à l'arc. Le « Tir du Roy », ou « Abat d'oiseau », est une vieille tradition de l'archerie française. Histoire : Ce jeu était favorisé par les rois de France car en développant l'émulation entre archers et arbalétriers (puis arquebusiers...) il permettait de maintenir partout la présence d'hommes habiles à l'arc utiles en cas de guerre. En 1260, Saint Louis publie une ordonnance par laquelle chacun est "requis de prendre exercice du noble jeu d'arc, plutôt que de fréquenter d'autres jeux dissolus" et s'inscrit lui-même dans une confrérie. Charles IV le Bel reprend cette ordonnance et conseille "aux sénéchaux, baillis, prévôts et autres officiers du royaume de mettre en exécution ladite ordonnance point à point, sous peine d'encourir son indignation".
- **samedi 19 avril 2025** : Tous les ans le tournoi Gascon est organisé le week-end de Pâques.
- **dimanche 04 mai 2025** : vide-greniers avec initiation et démonstration de tir à l'arc
- **15 juin 2025** : Concours 3D
- **14 et 15 septembre 2025** : 30 ans du club - Organisation d'un concours amicale sur 2 jours.

Nous remercions les municipalités d'Agnac et de Bourgoynague, la Communauté de Communes de Lauzun et le Conseil Départemental pour leur soutien. Un grand Merci à Monsieur Delamarlière qui met à notre disposition ses bois à Bourgoynague.

Les archers de l'Arc d'Agnac vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

Nous contacter :

Le Président, Jean-Luc JOSSIC

Tél : 06 84 99 31 74

E-mail : [larcdagnac@gmail.com](mailto:larcdagnac@gmail.com)

WEB : [www.larcdagnac.fr](http://www.larcdagnac.fr)

## DANSE EN LIGNE

Un bon nombre d'adhérents de l'ACFAA se réunissent à Agnac tous les mercredis matin, de 9h à 12h, de septembre à juin, pour pratiquer la danse en ligne. La matinée commence avec les danses débutantes et le niveau progresse pour se terminer par des danses plus complexes pour les intermédiaires. C'est un moment convivial passé entre amis, en plus de tous les bienfaits de la danse en ligne (dont enrichissement musical, développement de l'équilibre et de la santé en général, travail de la mémoire par exemple).

Pour plus d'informations, contacter :

Polly Fellows : [polly.fellows@icloud.com](mailto:polly.fellows@icloud.com)

Carol-Lynn Hartridge : [cmhartridge@gmail.com](mailto:cmhartridge@gmail.com)



## LA FRATERNELLE DE MONFRANGE CALENDRIER 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2024

### Janvier

Lundi 13 : Assemblée générale 14h00  
Mardi 28 : loto adhérents 14h00

### Février

Samedi 08- loto public 14h30

### Mars

Mardi 25 : loto adhérents 14h30

### Avril

Samedi 12 : loto public 14h30  
Mardi 22 : loto adhérents 14h30

### Mai

Judi 1er : Repas avec la commune 12h00  
Mardi 27 : loto adhérents 14h30

### Juin

Samedi 21 : loto public 14h30  
Mardi 24 : loto adhérents 14h30

## APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES)

RPI : AGNAC, MOUSTIER, PARDAILLAN, LA SAUVETAT

Planning des animations de l'année 2025 :

- **Dimanche 16 Février** - à partir de 14h, Salle des fêtes d'Agnac : **Loto des Écoles**
- **Dimanche 16 Mars** - 10h-17h, Salle des animations de La Sauvetat du Dropt : **Journée Jeux** de construction en partenariat avec la Brigade d'Animation Ludique
- **Dimanche 18 Mai** - Auriac sur Dropt : **Journée Randonnées et Jeux** en partenariat avec l'USEP
- **Vendredi 4 Juillet** - à partir de 17h, Pardaillan : **Fête de fin d'année**. Spectacle des enfants et diverses animations.

Toutes ces manifestations ont pour objectifs d'apporter une aide financière aux écoles du RPI et aussi de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire.

En espérant vous y retrouver nombreux cette année.

Contact : [apedelavalleedudropt@gmail.com](mailto:apedelavalleedudropt@gmail.com)

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse d'Agnac organise pour l'année 2025 un repas traditionnel le samedi 3 mai ainsi qu'une soirée paella avec animation le samedi 31 août.

La saison 2024 a permis de prélever 22 chevreuils et 8 sangliers. Des piégeages de renards permettent de protéger les poulaillers le plus possible et d'obtenir une biodiversité sur le territoire.

## YOGA BLUEMOON

### Du yoga traditionnel et ludique !

Yoga Bluemoon vous propose des cours de yoga collectifs à Lauzun, Agnac, Saint Pardoux Isaac, et des cours individuels (ou duo ou famille) à domicile .

Les cours de yoga sont tous niveaux et ouverts à toute personne désirent apprendre ou approfondir une discipline qui réunit le corps, la respiration et le mental pour cheminer vers un bien-être global.

Les bienfaits sont multiples : équilibre, flexibilité, force, meilleure respiration, réduction du stress, amélioration de la concentration, équilibre émotionnel, etc...

Venez vous joindre à nous pour partager ces moments importants de temps pour soi ! Guylaine vous accueille avec bienveillance et vous guide avec professionnalisme et passion sur ce beau chemin du yoga.

« Chaque posture de yoga est une invitation à écouter son corps et honorer son âme »



### A venir :

- journée de bien-être, événement gratuit et ouvert à tous à la salle Apollo, café des sports : le samedi 11 janvier 2025
- relaxation yoga lors de la nuit du gong à Agnac les 1<sup>er</sup> et 2 février 2025
- les samedi du bien-être : 25 janvier, 29 mars, 24 mai
- stage de yoga avec Alain Janvier du 22 au 25 mars

Toutes les infos sont sur le site : [yoga-bluelmoon.com](http://yoga-bluelmoon.com)  
Tél : 06.35.41.01.50

## POINT LECTURE / BOÎTE À LIVRES

Le point lecture est un lieu de convivialité ouvert à tous où nous proposons un large éventail de livres (romans, policiers). Adhésion : 10 euros. Il est ouvert le mercredi matin de 10h à midi aux dates suivantes :

- 8 et 22 janvier 2025
- 5 et 19 février 2025
- 5 et 19 mars 2025
- 2,16 et 30 avril 2025
- 14 et 28 mai 2025
- 11 et 25 juin 2025
- 9 juillet 2025

Nous vous y attendons pour partager le plaisir de la lecture.  
Maité et Christine

# Liste des assos

### ACCA D'AGNAC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Contact : Laurent TEYSSIER, 05 53 64 91 38

### ACFAA - COUNTRY – DANSE EN LIGNE

L'Association Culturelle Franco Anglaise Aquitaine (acfaa.com) utilise la salle des fêtes tous les mercredis matin pour son activité de danse country.

Contact : Polly, 07.75.26.42.19

### APE DU RPI (association des parents d'élèves)

Contact : apedelavalleedudropt@gmail.com

### L'ARC D'AGNAC

Le Club « L'Arc d'Agnac » propose la pratique du tir à l'arc. Tir nature sur cibles, 3D sur animaux en mousse

Contact : Jean Luc JOSSIC 06 84 99 31 74,

Email : larcdagnac@gmail.com, Web : larcdagnac.fr

### A.S.O.A (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

Cours collectifs chaque lundi jusqu'au 30 juin 2024  
19H30/20H10 : Renfo Musculaire

20H10/20H30 : Gym Douce

Contact : David RUBIO 07 68 02 92 09

paco.coaching@gmail.com

### FRATERNELLE DE MONFRANGE - LES ÂÎNÉS RURAUX

L'association propose des activités diverses (belotte, scrabble, sorties, loto)

Contact : Robert TAILLIEU, 05 53 83 03 28

Pierrot TATAREAU, 05 53 83 01 53

### H AU CARRÉ

Activités diverses (musique, théâtre, spectacles, ateliers, danses, rencontres, stages)

Contact : Babette GAZEAU 06 63 11 78 57

babettegazeau@gmail.com – [www.babettegazeau.com](http://www.babettegazeau.com)

### LES CHAMPS FLEURIS

Contact : leschampsfleuris.agnac@gmail.com

### POINT LECTURE

Contact : Maïté et Christine

### YOGA BLUEMOON

Yoga à Agnac, tous les mercredis de 18h45 à 20h et à Lauzun, les jeudis de 9h45/11h et 17h45/19h.

Contact : 06 35 41 01 50

[yoga.bluelmoon47@gmail.com](mailto:yoga.bluelmoon47@gmail.com), [bluelmoon-gm.com](http://bluelmoon-gm.com)

### ZUMB AVEC JOA

Cours de Zumba tous les vendredis de 19h 30 à 20 h 30.  
Séance de Zumba Kids vendredi soir de 18 h à 19h.

Contact : 06 77 60 44 66 - [zumbavecjoa@outlook.fr](mailto:zumbavecjoa@outlook.fr)

## ASOA (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

ASOA (Association Sportive Omnisports Agnaoise) présente à Agnac tous les lundis soir à la salle des fêtes, de septembre à juin, propose de 19h15 à 20h00 un cours de renforcement musculaire suivi d'un cours de gym douce de 20h00 à 21h00.

Le premier cours mélange des exercices de musculation et de cardio.

Le deuxième cours emprunte des mouvements de yoga, pilâtes, stretching ainsi que des exercices de respirations.

Ces 2 cours permettent aux adhérents de profiter d'un moment de sport et de détente dans la semaine.

**L'ASOA propose depuis septembre 2024, tous les soirs de la semaine d'autres types de cours collectifs.**

Ces nouvelles activités se déroulent à la Salle Fitness Sport Santé sur la commune de Saint Pardoux Isaac dans la zone d'Intermarché.

- Mardi midi et soir : Cross Training
- Mercredi après-midi : Cross Kid
- Mercredi soir : HIIT
- Jeudi soir : Des cours de danse (hors Asso)
- Vendredi soir : Renforcement musculaire - Gym Douce



Dans cette nouvelle salle les adhérents peuvent pratiquer la musculation en accès libre de 7h à 21h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi et dimanche.

Chaque soir de la semaine entre 17h15 et 18h45 vous pouvez profiter de la présence d'un éducateur sportif diplômé d'état, spécialisé en sport santé sur le plateau musculation pour exécuter vos mouvements en toute sécurité.

Des plages spécifiques sont dédiées en matinée de 8h30 à 10h00 sur 4 jours en semaine pour la pratique encadrée dite "Sport Santé" uniquement sur RDV.

Vous pouvez aussi vous faire accompagner personnellement par le coach, pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Le dimanche matin sous forme de stage d'initiation peuvent être proposés d'autres activités ; comme par exemple dimanche 25 janvier de 9h30 à 12h30, une initiation au Krav Maga (self-défense).

Pour le côté associatif pur chaque veille de vacances scolaires sera proposée une auberge espagnole, la prochaine aura lieu le 20 décembre à 19h30.

Grâce à cette nouvelle offre élargie sur le territoire vous pouvez sans soucis satisfaire vos différentes attentes sportives et bien-être physiques personnelles.



## H AU CARRÉ

L'association H au carré vous propose régulièrement des Bains Sonores chaque premier jeudi du mois. Il s'agit juste de vivre un moment de paix profonde à travers les vibrations d'instruments sacrés.

Elle se félicite de la deuxième édition du Festival de vibrations à Agnac du weekend du 07 et 08 Décembre 2024. Festival animé par 7 professionnels du chant, du yoga, du conte, de la danse et de la musique.

Festival qui a rencontré un grand succès, proposant des ateliers très originaux intergénérationnels, permettant ainsi le partage, la rencontre, l'échange et surtout un bien être certains de tous les participants.



Pour démarrer l'année 2025, l'association organise le Samedi 01 Février un événement exceptionnel : "La Nuit Du Gong".

Un voyage vibratoire qui durera 7 heures.

8 professionnels musiciens Gongueurs vont vous faire vivre une expérience incroyable de méditation pendant votre sommeil afin d'éclairer la conscience.

La soirée débutera avec un concert de Dear & Dearer, duo chant guitare. A vos agendas !!!

**Contact : Babette 0663117857 (babettegazeau.com)**



# LES NOUVELLES ASSOCIATIONS AGNACAISES

## LES CHAMPS FLEURIS

Après le grand succès de la soirée dansante « choucroute et Alsace », organisée directement par le Conseil Municipal le 19 octobre dernier, il est apparu plus simple à celui-ci de confier l'organisation de ces types d'événements festifs, ludiques ou culturels à une nouvelle association, chargée de promouvoir et de développer l'animation sur la Commune, renforçant ainsi la cohésion entre ses habitants. Cette association a été créée dans son Assemblée Générale Constitutive le 26 novembre 2024 et a été baptisée « Les Champs Fleuris ». Les statuts ont été déclarés à la Préfecture. L'association, ouverte à tous, est bien entendue indépendante tout en étant à l'écoute des besoins d'animation des habitants de la commune et de leurs élus du Conseil Municipal. Elle sera attentive à créer du lien avec les autres associations situées sur la commune et se coordonnera avec elles quand ce sera nécessaire. Elle est au service de tous les habitants d'Agnac !

### Le premier bureau a été constitué, il se compose de :

Mr Jacques Laffitte : Président,  
Mme Danielle Feltre : Co-Présidente,  
Mme Auriane Sartor : Secrétaire,  
Mme Isabelle Mirasola : Secrétaire Adjointe,  
Mme Chantal Teyssier : Trésorière,  
Mme Annie Sacchet-Galinou : Trésorière Adjointe.  
Mme Corinne Bernier est chargée de la vérification des comptes de l'association.

### Un premier calendrier des événements a été décidé, retenez dès à présent les dates :

- **Samedi soir 1<sup>er</sup> mars** : repas dansant à la salle des fêtes (le thème sera défini bientôt).
- **Vendredi soir 2 mai** : Marche Nocturne sur les chemins de la commune.
- **Samedi soir 5 juillet** : soirée grillade et buvette avant le cinéma en plein air.
- **Samedi soir 25 octobre** : repas déguisé Halloween avec animation, les enfants sont bienvenus !

D'autres événements pourront être organisés en cours d'année en fonction des propositions des uns et des autres. Toutes celles et ceux qui veulent aider à l'organisation des événements et de l'animation sur Agnac sont les bienvenus aux Champs Fleuris ! Il reste de la place au Conseil d'Administration. Le coût annuel de la cotisation est de 5 €. **Contact : leschampsfleuris.agnac@gmail.com**

## FORUM DES ASSOCIATIONS AGNACOISE

Une première à Agnac, 5 associations se sont réunies à la salle des fêtes afin d'organiser le premier forum associatif de notre commune.

Diverses associations proposant des activités différentes pour notre territoire et pour tous publics. Etaient présents H au Carré, Yoga Bluemoon, l'Arc d'Agnac, A.S.O.A et la Fraternelle. Cette initiative fut une réussite et vous donne rendez-vous l'année prochaine, avec un programme qui sera plein de surprise...

Vous pouvez retrouver toutes les informations de ces associations sur le site de la mairie d'Agnac.



## LE MONDE FASCINANT DES ÉCHECS

Envie de développer votre esprit stratégique tout en vous amusant ? Initiez-vous au jeu d'échecs, un univers captivant accessible à tous, dès aujourd'hui !

### Nos cours d'initiation vous proposent :

- Une méthode adaptée aux débutants pour maîtriser les bases.
- Des astuces simples pour améliorer votre réflexion et anticiper les coups.
- Un cadre convivial et interactif, idéal pour apprendre et partager votre passion avec d'autres.

### Pourquoi apprendre les échecs ?

- Stimulez votre mémoire et votre concentration.
- Développez votre logique et votre capacité à résoudre des problèmes.
- Faites partie d'une communauté passionnée et bienveillante.

### Infos pratiques :

- Quand : Voir avec la Mairie
- Où : Petite salle de la Mairie
- Pour qui : Enfants, ados, adultes – Séniors  
aucun prérequis nécessaire !

### 10 personnes maximum pour mieux progresser !

Inscrivez-vous dès maintenant et jouez votre premier coup vers la maîtrise des échecs !

**Contact : Jean-jacques Testet au 06 89 46 51 56**

**Mail : johnsys53@gmail.com**

(Arbitre Fédéral- Initiateur diplômé-Organisateur de tournoi d'Échecs)

*"Les échecs, c'est plus qu'un jeu – c'est un art de vivre !"*

# Environnement

## TRIER LES RESTES ALIMENTAIRES

**Vous avez peut-être déjà aperçu ces drôles de fruits et légumes qui vous incitent à trier vos restes alimentaires ?! Oui oui, c'est aussi vos oignons ! Il existe des solutions près de chez vous et on ne vous raconte pas des salades ! Suivant votre lieu d'habitation, faites le bon geste : le compostage ou la collecte.**

Retrouvez toutes les informations sur [www.biodechets.valorizon.com](http://www.biodechets.valorizon.com) mais aussi sur les réseaux sociaux de ValOrizon. Les restes alimentaires ne comptent pas pour des prunes !



Cette communication est soutenue financièrement par l'ADEME et les collectivités à compétence «collecte» du 47 c'est-à-dire les communautés de communes et d'agglomération et le Smictom LGB qui collecte pour 2 communautés de communes.

**Les biodéchets, quèsaco ?** C'est de la matière organique ! Le terme « biodéchets » regroupe les restes de préparation de repas ou de fin de repas, mais aussi les végétaux.

Trier ses restes alimentaires devient un nouveau geste à ancrer systématiquement dans notre quotidien.

**Depuis le 1er janvier 2024** (loi AGECE), chaque Français, qu'il soit particulier ou professionnel, doit disposer d'une solution de proximité pour trier ses biodéchets. Que ce soit par le compostage à la maison ou en collectif, ou par la collecte mise en place par nos services publics, chacun de nous a un rôle à jouer et le 1er est celui de s'informer ! Retrouvez les solutions qui existent près de chez vous sur [www.biodechets.valorizon.com](http://www.biodechets.valorizon.com).

### OUI, OUI ! TRIER MES RESTES ALIMENTAIRES C'EST AUSSI MES OIGNONS.

Cette réglementation a été mise en place pour répondre à des enjeux environnementaux et économiques majeurs.

Loin d'être des déchets ordinaires, les restes alimentaires et les végétaux sont des ressources précieuses pour la production de compost et d'énergie via la méthanisation.

En les triant correctement, nous contribuons à nourrir les

sols et les cultures tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Au contraire, en mélangeant cette matière organique dans nos poubelles « grises » résiduelles, on crée des pollutions.

- En centre d'enfouissement, ces poubelles fermentent, ce qui produit des « lixiviats » (jus de déchets qu'il faut ensuite traiter).
- En incinération, c'est tout aussi absurde car cette matière organique est composée à 80/90% d'eau, ce qui veut dire que l'on jette littéralement de l'eau à la poubelle pour qu'elle soit ensuite brûlée !

SÉLECTION OFFICIELLE  
FESTIVAL DU COMPOST

Trier les  
restes alimentaires ?

C'EST AUSSI  
MES OIGNONS.

Une simple histoire de ressources

DES SOLUTIONS EXISTENT PRÈS DE CHEZ VOUS  
[biodechets.valorizon.com](http://biodechets.valorizon.com) #jetriellefilm

UN FILM RÉALISÉ PAR VALORIZON

VALORIZON

# COURS D'INFORMATIQUE

NOUVEAU  
OUVERT  
À TOUS  
GRATUIT

## INITIATION À L'USAGE DU NUMÉRIQUE



A partir du **1<sup>er</sup> octobre 2024** | **sur inscription** | places limitées

- 12 séances au total
- le mardi ou le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Débutants uniquement
- 2 groupes 6 à 8 personnes (1 groupe le mardi et 1 groupe le mercredi)
- Apprendre à réaliser en autonomie les démarches administratives courantes : déclaration d'impôts, déclaration CAF, retraite, etc.



### INFOS & INSCRIPTIONS

**Tél. : 05.53.79.67.97**

**franceservices1@ccpl47.fr**

France Services, 28 boulevard Jules Ferry,  
47800 Miramont-de-Guyenne



**France  
services**

# Municipalité

## L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

### SÉANCE DU 13 JUN 2024

#### 1. DÉLIBÉRATION N°2024-23

- Voyage scolaire écoles du RPI : JO paralympique à Paris (Approuvée)

#### 2. DÉLIBÉRATION N°2024-24 ET 2024-24-01

- Ecluse : phase travaux : demande de subventions (Approuvée)

#### 3. DÉLIBÉRATION N°2024-25

- Impasse du Bayle : régularisation chemin (Approuvée)

#### 4. DÉLIBÉRATION N°2024-26\_TE47

- extension du réseau électrique chemin Las Renar-dièrre (Approuvée)

### SÉANCE DU 22 AOUT 2024

#### 1. DÉLIBÉRATION N°2024-27

- InfoGéo47 : transfert du CDG47 à TE47 (Approuvée)

#### 2. DÉLIBÉRATION N°2024-28

- Devis Impasse du Pinqua (Approuvée)

#### 3. DÉLIBÉRATION N°2024-29

- Devis Las Renardièrre (Approuvée)

#### 4. DÉLIBÉRATION N°2024-30

- Maison des associations : avenant n°1 extension du délai d'exécution des travaux (Approuvée)

#### 5. DÉLIBÉRATION N°2024-31

- Maison des associations : avenant n°2 du lot 1 gros œuvre-démolitions pour travaux (Approuvée)

#### 6. DÉLIBÉRATION N°2024-32

- Charte et convention d'utilisation de la maison des associations (Approuvée)

#### 7. DÉLIBÉRATION N°2024-33

- PLU : Bilan triennal de l'artificialisation des sols (Approuvée)

#### 8. DÉLIBÉRATION N°2024-34

- Terrain Iffour : Baisse du prix de vente (Approuvée)

#### 9. DÉLIBÉRATION N°2024-35

- Location salle de réunion (Approuvée)



### SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

#### 1. DÉLIBÉRATION N°2024-36

- RH : création emploi administratif, convention CDG47 : Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 1 000 habitants ou un groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants (Article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique) (Approuvée)

#### 2. DÉLIBÉRATION N°2024-37

- Recueil de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le CDG47\_ (Approuvée)

#### 3. DÉLIBÉRATION N°2024-38

- Convention d'adhésion aux prestations complémentaires « expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail » proposée par le CDG47 (Approuvée)

#### 4. DÉLIBÉRATION N°2024-39

- Zone A EnR, accélération de production d'énergies renouvelables (Approuvée)

#### 5. DÉLIBÉRATION N°2024-40

- D.O.B : Débat d'orientation budgétaire 2025 : Ecluse du Dropt : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun (Approuvée)

### SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

#### 1. DÉLIBÉRATION N°2024-41

- RH : prévoyance convention CDG47 : délibération portant sur la détermination du mode de participation à la « Prévoyance » et du montant de la participation (Approuvée)

#### 2. DÉLIBÉRATION N°2024-42

- Comptabilité : Mise à l'inventaire du matériel à l'investissement (Approuvée)

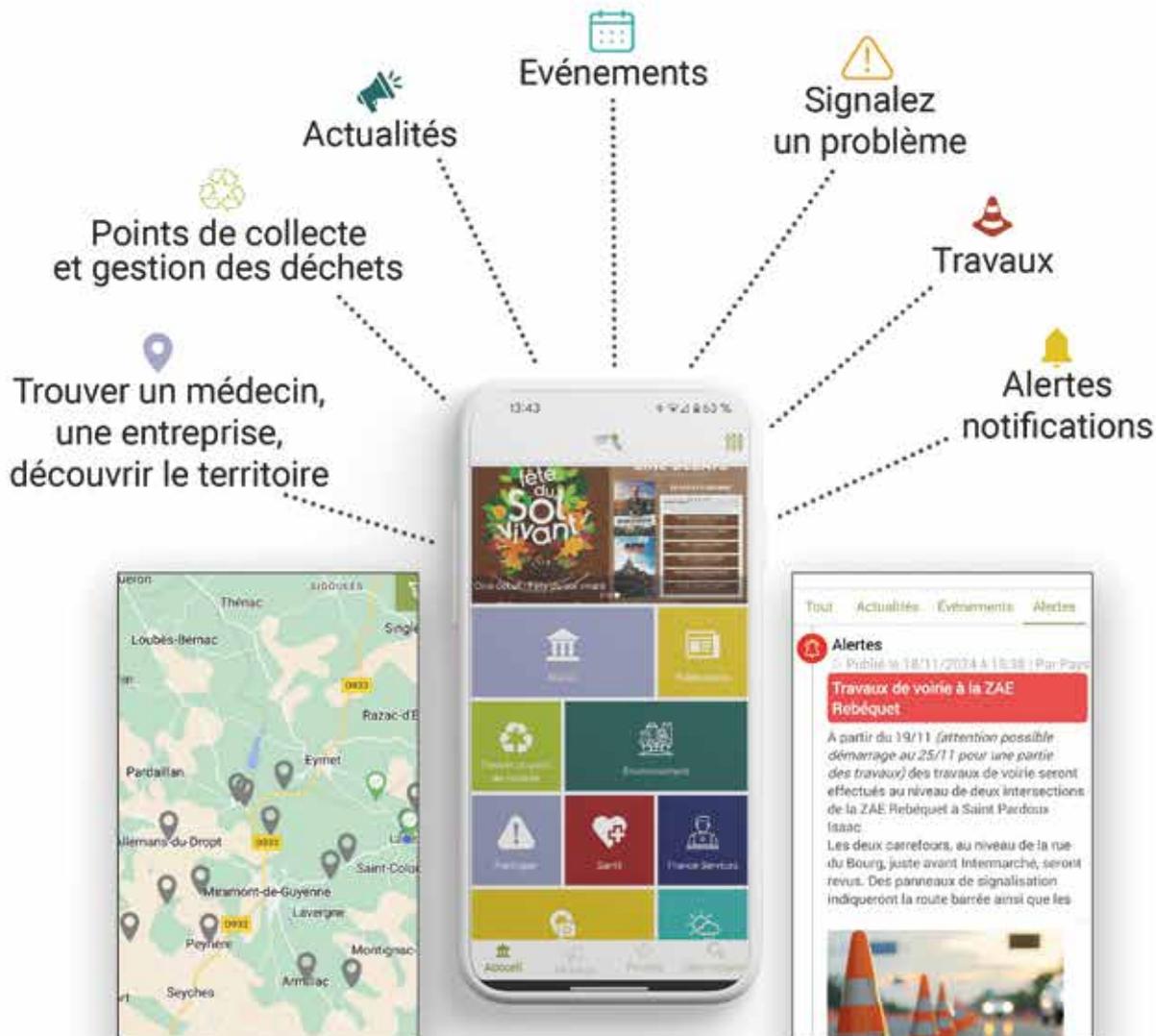
#### 3. DÉLIBÉRATION N°2024-43

- PCS : Création d'une réserve communale de sécurité civile (Approuvée)

Les comptes rendus sont consultables sur le site internet : [www.agnac47.fr](http://www.agnac47.fr) ou en mairie.

# PAYS DE LAUZUN

l'application mobile  
de votre *quotidien*



**Téléchargez**  
l'application gratuitement



# Infos

## NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE

C'est avec grand plaisir que nous accueillons chaque année de nouveaux habitants sur la commune.

Pour faciliter les relations administratives, nous les invitons à venir se faire connaître en mairie.

## INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

### Quand ?

- Tout le long de l'année jusqu'à six semaines avant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.
- Vous venez d'avoir 18 ANS : vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales de la commune de votre domicile. A vérifier si vous avez changé de domicile depuis le recensement pour le Service National.

### Où s'inscrire ?

- Dans la commune de votre domicile (dans le cas d'un étudiant, possibilité de s'inscrire dans la commune de résidence dans le cadre des études à condition d'y résider de façon continue depuis le 31 Août)

### Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre Mairie et munissez-vous :

- D'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité),
- D'un document prouvant que vous êtes bien domicilié sur la commune (facture de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer ...)
- Par courrier : A l'aide du formulaire agréé disponible sur sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique « élections ».

Le formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives.

## UN PROJET DE TRAVAUX ? ON VOUS ACCOMPAGNE !

**Numéro vert gratuit 0800 47 01 47 / [habitat@vg-agglo.com](mailto:habitat@vg-agglo.com)**

Le service Habitat Val de Garonne Agglomération assure les missions d'information, de conseil et d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de rénovation de l'habitat (service public d'informations et de conseils France Rénov'). Ces conseillers vous aident à trouver les solutions de rénovation adaptées à vos besoins et à vos attentes, à estimer le budget nécessaire au projet, à évaluer et mobiliser les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

## ATTESTATION D'ACCEUIL Pour les citoyens non européens

Un étranger, qui souhaite venir en France pour un séjour touristique de moins de 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document, appelé attestation d'accueil, est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

## RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ

- Remplir une pré-demande en ligne sur le site sécurisé ANTS
- Prendre rendez-vous pour déposer votre demande dans la Mairie de votre choix pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes
- Soyez attentifs aux documents à fournir
- Communes pourvues de dispositif de recueil :

**MIRAMONT**, Place de l'Hôtel de Ville, 05 53 93 20 52

**SEYCHES**, Place de la mairie, 05 53 83 60 23

**DURAS**, Place du Château, 05 53 83 70 18

## CHAMBRES D'HÔTES – MEUBLES DE TOURISME

Toute personne qui offre en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable avec accusé de réception auprès de la mairie du lieu d'habitation (art 24 de la loi de développement et de modernisation des services touristiques (cerfa n° 140004\*01, cerfa n° 13566\*02)

L'hébergeur devra déclarer les nuitées au Service Tourisme de la CCPL pour s'acquitter de la taxe de séjour.

## URBANISME

### GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Dans l'onglet urbanisme du site de la communauté des communes de Lauzun, le GNAU est un téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes d'autorisations en urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) auprès du service urbanisme.

Ce service en ligne est disponible pour les communes : Agnac, Lauzun, Lavergne, La Sauvetat du Dropt, Miramont de Guyenne, Moustier, Peyrière, Roumagne et Saint Pardoux Isaac. Retrouvez tous les cerfa sur le site.

## PROBLÉMATIQUE DE MOBILITÉ

L'Association MOBILITE 47 vous propose différents services : garage social ; covoiturage ; location sociale de deux roues ou de voitures ; auto-école sociale ; transport en commun.

[www.mobilite47.fr](http://www.mobilite47.fr)

## CAR 47 / CONDUIRE L'AUTOMOBILE DU RETRAITÉ 47

Cette association permet à des jeunes retraités, moyennant rémunération, de devenir pilote d'une personne ne conduisant plus ou très peu et/ou ayant peur de conduire au-delà de quelques kilomètres de son domicile.

39, Bd Président Carnot, 47000 AGEN, Tél. : 05 53 97 21 43

## LIGNE DE BUS N°332

La Ligne 332 (ancienne ligne 4) relie Marmande-Eymet-Bergerac avec deux points de ramassage sur Saint Pardoux Isaac et sur Miramont. Plusieurs horaires sont proposés 7j/7. Renseignements et modalités sur le site : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr) ou au 0970 870 870

Horaires sur le site de la commune : [www.agnac47.fr](http://www.agnac47.fr)

Fiches également à disposition au guichet de la Mairie.

## INSCRIPTIONS ECOLES DU R.P.I

PS au CP : Moustier  
CE1 : Auriac sur Dropt  
CE2 au CM1 : en partie La Sauvetat du Dropt  
CM1 en partie au CM2 : Pardailan  
Retrouver sur le site Agnac47.fr les coordonnées des communes ou contacter le SIVU scolaire à la mairie de Pardailan **05.53.83.02.05** ou par mail : **mairie.pardailan@wanadoo.fr**

## SIVU FOURRIÈRE DE LOT ET GARONNE

**Que faire si vous perdez ou trouvez un animal ?**

- **Appelez la fourrière** au 05 53 79 46 72 (ouverture de 9h à 17h) et munissez-vous de son numéro d'identification (tatouage ou puce) et de son descriptif.

- **Appelez votre mairie.**

Vous pouvez aussi voir nos animaux présents sur le site ou nous contacter sur **www.chenil-fourriere47.com**



## DÉFIBRILATEUR

Un défibrillateur a été installé à l'extérieur, accessible à tous, sous le porche du cabinet paramédical.

## ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU PAYS DE LAUZUN-MIRAMONT

Services au fil des saisons, ménage, repassage, jardinage, petits travaux de bricolage, nettoyage de printemps, déménagement de caves et greniers, etc. **05 53 93 11 16**

## DON DU SANG



Il faut prendre rendez-vous sur le site internet : **mon-rdv-don de sang** ou par téléphone au **05 53 77 03 40** pour faciliter le travail des infirmières qui collecte le sang.

Les dons ont lieu à Miramont, salle Victor Hugo, à côté du supermarché ALDI (la collation est composée de viennoiseries, charcuteries, fromages, gâteaux secs, compotes). Pour les personnes qui travaillent, elles peuvent venir donner à midi, un repas leur sera servi après le don, bien sûr gratuitement.

**Donner son sang sauve des VIES.**

## ASSOCIATION "LÉA"

L'association "Léa" accompagne les familles d'enfants malades et/ou porteurs de troubles ou de handicaps tout au long de leur parcours de santé. Ils pourront intervenir, par exemple, pour un soutien administratif (Dossier MDPH). Elle propose également un accompagnement psychologique ainsi que des journées de répit. Celles-ci sont appelées "Bulles d'oxygène". Elles permettent aux familles de souffler mais également de passer un temps de qualité avec la famille au complet. Elle peut proposer un soutien matériel spécialisé et adapté grâce au réseau HandiPrêt. LÉA accompagne aussi les familles endeuillées par la perte de leur enfant.

**Des permanences chaque mois à France services.**

L'association proposera, à partir du 21 août 2024, des permanences dans un bureau de France services à Miramont-de-Guyenne. Ces permanences seront proposées sur rendez-vous, à raison d'une fois par mois, le 3e mercredi de chaque mois. Afin de prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement l'association. Si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur leur site internet.



## Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider 24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au **09 726 750 + numéro du département**

ou sur

[www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

**enedis**

## SERVICES DE SOINS ET AIDE A DOMICILE



**pour tous, toute la vie, partout**

L'ADMR vise à permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles à domicile, de la naissance à la fin de vie. Elle accompagne au quotidien, les familles, les personnes âgées, handicapées et propose des services de ménage, repassage, entretien du linge, préparation et aide au repas, courses, transport accompagné, garde d'enfants à domicile, etc. Vous pouvez nous joindre à l'adresse ci-dessous afin de faciliter les démarches en vue d'une prise en charge financière (APA, CARSAT, MSA ...)

**ADMR Saint-Pardoux Lévig nac**

**1485 rue des Serres, le Bourg 47 800 ST PARDOUX ISAAC**

**St Pardoux : 05 53 93 68 50**

**Lévig nac : 05 53 93 53 93**

**asso.stpardouxlevignac@fed47.admr.org**

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**

**asso.stpardoux@fed47.admr.org**

## SSIAD DES TROIS CANTONS

### Services de Soins Infirmiers à Domicile

Il intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées + de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes - de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

Son intervention auprès des personnes âgées a pour objectif :

- de prévenir la perte d'autonomie,
- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient.

**Le SSIAD peut intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.**

**Contact : ZA REBEQUET - 47800 ST-PARDOUX-ISAAC**

**05 53 79 93 35 - ssiad.les3cantons@fed47.admr.org**

## PRESENCE VERTE

L'action « Plan Canicule » Présence Verte qui offrait les 3 mois de sécurité pendant l'été gratuitement en faveur des plus fragilisés a pris fin, nous souhaitons vous en faire un retour. Notre soutien a permis cette année d'assurer la protection de 105 personnes. L'action a été appréciée par les personnes isolées et leurs familles durant cette période de fortes chaleurs.

Dans la continuité de cette action, afin de répondre aux difficultés hivernales, nous vous rappelons que notre action **PLAN GRAND FROID débutera au 1<sup>er</sup> décembre.**

**Présence Verte Guïenne vous renseigne au 05 53 67 78 00.**

**CONCIERGERIE D'ICI :**

**05.53.67.78.42 – contact@conciergerie-dici.fr**

**Présence Verte Guïenne vous renseigne au 05 53 67 78 00**

## BRULAGE DES DÉCHETS – CONSEILS DE BONNE PRATIQUE

Le principe de loi est que « le brûlage des déchets à l'air libre est interdit ». Néanmoins, s'il est nécessaire de brûler des déchets verts et de paille, il est conseillé de prendre les précautions suivantes :

- Feux éloignés des voies de circulation en raison des problèmes de visibilité occasionnés,
- Feux éloignés des limites séparatives de propriété pour n'occasionner aucune pollution atmosphérique pour le voisinage,
- Respecter une distance d'environ 25 mètres des limites et des voies, et d'environ 10 mètres des lignes aériennes
- Pratiquer hors saisons sèches et périodes de grands vents,
- Pas de pneus, huile de vidange ou gasoil pour activer la combustion,
- Le brûlage doit s'effectuer sous surveillance, et il faut s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

## HORAIRES ENTRETIEN DES EXTERIEURS

### OUTDOOR MAINTENANCE SCHEDULES

|                          |           |             |
|--------------------------|-----------|-------------|
| Lundi au vendredi        | 09h - 12h | 14h - 19h30 |
| Samedi                   | 09h - 12h | 15h - 19h   |
| Dimanche et Jours Fériés | 10h - 12h |             |

**Pour une bonne entente entre voisins !**

**For a good understanding between neighbours !**

**Service de téléassistance classique ou mobile**

**Libre de vivre chez soi en toute sérénité**

**Activ'zen**

**Pratiquez vos activités en toute sécurité!**

**Activ'mobil**

**05 53 67 78 00**  
guienne@presenceverte.fr

**CONCIERGERIE D'ICI**  
05 53 67 78 42

**Vous souhaitez de l'aide**  
pour réaliser des courses,  
des petits travaux,  
trouver une activité de loisirs.

**On vous trouve des réponses.**

**CONCIERGERIE D'ICI**  
05 53 67 78 42

## DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE SA MAISON : UNE OBLIGATION LÉGALE

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si l'opération de débroussaillage s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain.

Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avertir la mairie.

### QUELLES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Si vous ne respectez pas l'obligation légale de débroussaillage, le maire (ou le préfet si la mairie n'agit pas) peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Le montant total des sommes exigées est d'un maximum 5 000 €.

Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire (ou le préfet) le fasse faire d'office à vos frais. Le recouvrement des sommes se fait par trimestre éché. Le maire peut vous accorder une exonération partielle ou totale des frais si vous justifiez que vous n'avez pas pu respecter l'intégralité de vos obligations en raison de circonstances extérieures.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une amende pénale de 1 500 €.

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 d'amende €.

S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

## DÉCHETTERIE

85 Impasse Elie Teyssier, 47800 Miramont de Guyenne

Contacts : 05 53 64 12 26 - iris@ccpl47.fr

[www.ccpl47.fr/environnement/](http://www.ccpl47.fr/environnement/)

### Service Environnement :

05 53 94 11 23 - secretariat.environnement@ccpl47.fr

12 rue du Renfort, 47410 LAUZUN, accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Contact Compostage : 06 33 72 84 18

Zone de Réemploi : ancienne déchetterie Miramont de Guyenne, tous les mercredis des semaines impaires de 14h à 18h30.



### Horaires d'ouverture

#### Horaires d'hiver

Lundi

13h30 - 17h30

Mardi et Jeudi

8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi

8h30 - 12h

Samedi

8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

#### Horaires d'été

du 15/06 au 15/09

Mardi au Samedi

7h15 - 13h30

Accès déchetterie, enregistrement et/ou modification : iris@ccpl47.fr

Les services d'urgence  
vous rappellent désormais avec le

**0 800 112 112**

**Ceci n'est pas un spam !**

Pensez à enregistrer dès maintenant  
ce numéro dans vos contacts



## ADRESSES WEB UTILES

- **Commune d'Agnac** : pour y retrouver les informations pratiques, les activités proposées par les diverses associations sur la commune et alentours  
[www.agnac47.fr](http://www.agnac47.fr)

- **Communauté de Communes du Pays de Lauzun**

Toutes les informations du secteur, activités, marchés, tourisme, déchetterie  
[www.ccpl47.fr](http://www.ccpl47.fr)

- **Vos droits et vos démarches** : formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille :  
[service-public.fr](http://service-public.fr)

- **Les Services de l'Etat à votre service dans vos démarches** : passeport, carte nationale d'identité, carte grise, permis de conduire, Etc. :

La Préfecture du Lot et Garonne  
[lot-et-garonne.pref.gouv.fr](http://lot-et-garonne.pref.gouv.fr)

- **Cadastre** : un service de consultation du Plan Cadastral :  
[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

- **Géoportail aquitain de l'urbanisme** :  
[www.urbanisme.pig](http://www.urbanisme.pig)

## MAISON FRANCE SERVICES

Les agents de la Maison France services de Miramont de Guyenne, 28 boulevard Jules-Ferry, vous accompagnent dans vos démarches administratives au quotidien. Pour plus d'informations rendez-vous sur [www.ccpl47.fr](http://www.ccpl47.fr) ou contactez-les au 07.88.99.95.55.

## CONCILIEUR JUDICIAIRE

Permanences à la MAISON FRANCE SERVICES : Mr Alain PAGES.  
le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 19h.  
Prise de RDV au 07 88 99 95 55

## NUMÉROS UTILES

**POMPIERS 18**

**GENDARMERIE 17**

**URGENCE SANTE 15**

**HÔPITAL MARMANDE**  
**05 53 20 30 40**

## Jours et heures d'ouverture de la mairie :

### Secrétariat

- Lundi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 à 12 h
- Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30

### Permanence du maire

- Vendredi, uniquement sur rendez-vous

**Tél. : 05 53 83 01 59**

Mél. : [Mairie-agnac@collectivite47.fr](mailto:Mairie-agnac@collectivite47.fr)

Site internet : [www.Agnac47.fr](http://www.Agnac47.fr)

Facebook : Agnac